

les enseignants s'exposent à une retenue sur salaire "pouvant aller jusqu'à 15 jours" (MENJ)

3-4 minutes

Les enseignants correcteurs qui refusent de communiquer les résultats du baccalauréat s'exposent à une retenue sur salaire "pouvant aller jusqu'à 15 jours", déclare à AEF info le ministère de l'Éducation nationale le 2 juillet 2019, date limite pour entrer les notes dans le système informatique. Dans plusieurs académies, syndicats enseignants ou AG appellent en effet à une rétention des notes pour protester contre la réforme du lycée. Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snes-FSU, estime que 110 000 copies sur 4 millions sont retenues par les correcteurs.



Des lycéens pendant les épreuves du bac 2018 (académie de Bordeaux) Rectorat de Bordeaux

"Les enseignants qui n'ont pas entré les notes dans le système informatique seront systématiquement appelés pour un rappel de leurs obligations professionnelles et des sanctions auxquelles ils s'exposent", indique à AEF info le ministère de l'Éducation nationale le 2 juillet 2019. S'ils maintiennent leur refus, "ils s'exposent à une retenue sur traitement depuis le jour auquel ils ont reçu les copies", soit 15 jours maximum.

Frédérique Rolet, secrétaire générale du [Snes-FSU](#), premier syndicat enseignant du second degré, estime sur [France info](#) que 110 000 copies sur 4 millions sont retenues par les correcteurs. Selon elle, les disciplines les plus concernées sont la philosophie puis l'histoire-géographie et les sciences et vie de la terre. Les académies les plus touchées seraient Toulouse, Créteil, Lille et Versailles.

Des préavis de grève sont déposés sur toute la période des examens par une intersyndicale (1) qui soutient les initiatives locales telles que la rétention des notes ([lire sur AEF info](#)).

Le ministère rappelle que des personnels supplémentaires ont été mobilisés pour remplacer d'éventuels correcteurs grévistes.

Les résultats du baccalauréat doivent être communiqués vendredi 5 juillet.

Dépêche n° 609242



2 min de lecture

Par

[Maïwenn Lamy](#) Publiée le 02/07/2019 à 17h55

Snes-FSUSyndicat national des enseignements de second degré -

Fédération syndicale unitaire